

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 02 MAI 2013**

Délibération  
n° 2013.05. 77.B

Création d'un pôle  
d'arts plastiques –  
Lot n°3 "gros  
oeuvre" : avenant n°2

**LE DEUX MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 avril 2013**

**Secrétaire de séance** : Michel GERMANEAU

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s) représenté(s)** :

**Excusé(s)** :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 MAI 2013**

**DELIBERATION  
N° 2013.05. 77.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS  
CULTURELS

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**CREATION D'UN POLE D'ARTS PLASTIQUES - LOT N°3 "GROS OEUVRE" : AVENANT N°2**

Par délibération n° 95 B du 5 juillet 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une école d'arts plastiques au groupement GREENWICH 0013 (mandataire) /SCP FAUVEL – FOCHE/ CABINET MORELET/ SECBA/TDL/ ADDENDA.

Dans le cadre de la consultation pour les marchés de travaux, la commission pour les marchés adaptés du 4 juillet 2012, mise en place dans le cadre du groupement de commandes entre la ville d'Angoulême et le GrandAngoulême, a donné un avis favorable à l'attribution du lot n° 3 « gros oeuvre» au groupement ALM ALLAIN – Chatenet – 17260 CRAVANS (mandataire) et BG2C – 16200 JARNAC pour un montant de 296 685,42 € HT.

Par délibération n° 44B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 d'un montant en moins-value de 13 894,58 € HT. Le montant du marché a donc été ramené à 282 790,84 € HT.

Afin d'entretenir plus facilement les sols béton des ateliers « terre, construction et gravure » il a été décidé d'appliquer un bouche-pores sur la chape. Cette prestation supplémentaire entraîne une dépense d'un montant de 3 969,00 € HT.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 2 prenant en compte ces travaux pour un montant total en plus-value de 3 969,00 € HT.

Le montant de l'avenant en plus-value est de 3 969,00 € HT.

Le montant du marché passe de 282 790,84 € HT (suite à la passation de l'avenant n°1) à 286 759,84 € HT soit une diminution de 3,35 % par rapport au montant initial du marché (296 685,42 € HT).

Vu l'avis favorable de la commission équipement structurants du 23 avril 2013,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n° 2 au lot n° 3 « gros oeuvre » attribué au groupement dont la société ALM ALLAIN – Chatenet – 17260 CRAVANS est mandataire, pour des travaux supplémentaires d'un montant en plus-value de 3 969,00 € HT.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – chapitre 2314 – fonction 312 – opération 200703 ORU – AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 mai 2013</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 mai 2013</b>